

Comptable Spécialisé-e 2022-2024

Examen blanc (2^e du nom)

Comptabilité Financière 1

Solutions

Travail 3 – Amortissements

6.0 points

1. Une nouvelle **machine de production** a été achetée en janvier 2009 et à chaque fin d'année elle a été amortie de 40 % de sa valeur comptable. Dans le bilan au 31 décembre 2011 la machine affiche un montant de CHF 112 320.— .

A combien se montait la valeur d'acquisition de cette machine de production au mois de janvier 2009 ? Démontrez clairement le cheminement pour arriver au résultat indiqué.

$$112\,320.— / 0.6^3 = CHF\ 520\,000.— \text{ ou}$$

$$112\,320.— / 60 * 100 / 60 * 100 / 60 * 100 = CHF\ 520\,000.—$$

2.0 points

2. Un véhicule présente au 01.01.2011 une valeur comptable de CHF 28 400.— et une valeur d'acquisition de CHF 48 000.— . L'amortissement se fait de manière linéaire et indirecte. En 2011, aucun véhicule n'a été acheté ni vendu.
- a. Ouvrez les comptes de bilan (après lettre e. en bas de page) au 01.01.2011 (sans écriture).
- b. Comptabilisez à fin 2011 les amortissements en tenant compte du taux d'amortissement maximal fiscalement autorisé et portez également le montant en compte.

Doit	Avoir	Montant
Amortissements	Amortissement cumulé sur véhicules	9 600.00

1.0 points

- c. Clôturez les comptes de bilan (après lettre e. en bas de page) et ouvrez-les à nouveau au 01.01.2012 (le tout sans écriture).
- d. Après la réouverture des comptes (voir c.), ceux-ci doivent être adaptés de manière à correspondre à la méthode d'amortissement direct. Indiquez l'écriture comptable nécessaire.

Amortissement cumulé sur véhicules	Véhicules	29 200.00
------------------------------------	-----------	-----------

1.0 points

- e. Quel principe régissant l'établissement régulier des comptes serait violé si, en 2012, la méthode d'amortissement dégressif était choisie ?

Continuité (matériel) _____

0.5 points

Véhicules	Amortissement cumulé sur véhicules
48 000	19 600
	9 600
S 48 000	S 29 200
48 000	29 200
48 000	29 200
29 200	29 200

Ouverture 1.0, autre 0.5; total 1.5 points

Travail 4 – Monnaies étrangères avec compte à 4 colonnes

6.0 points

Une entreprise commerciale suisse (forme juridique : Société anonyme) achète et vend des marchandises entre autres aux USA. Le compte stock de marchandises est tenu selon la méthode de l'inventaire permanent. Les achats et les ventes sont facturés en US-Dollar.

1. Comptabilisez les opérations commerciales suivantes.
 - a. Une facture adressée à un client de USD 34 950.— pour de la marchandise livrée est comptabilisée (Prix d'achat de la marchandise: CHF 12 000.—).

Doit	Avoir	Montant
Créances résult. de ventes (débiteurs)	Ventes de marchandises	29 707.50
Charges de marchandises	Stock de marchandises	12 000.00

Chaque écriture 0.75; total 1.5 points

- b. Le client américain paie la facture (voir 1.) après une déduction de 2 % d'escompte. Comptabilisez séparément le virement sur notre compte de banque, l'escompte et le résultat de change.

Ventes de marchandises	Créances résult. de ventes (débiteurs)	594.15
Banque	Créances résult. de ventes (débiteurs)	28 674.95
Ventes de marchandises (charges financières)	Créances résult. de ventes (débiteurs)	438.40

Chaque écriture 0.75; total 2.25 points

2. A fin 2011 une seule **facture de fournisseur de marchandises** est ouverte pour USD 48 860.—. Clôturez le compte « Dettes à court terme » à 4 colonnes, en déterminant et inscrivant les soldes dans les colonnes concernées. La différence de change résultant de l'évaluation sera enregistrée au journal et reportée dans le compte. Pour la conversion, il sera choisi le cours de change maximum autorisé selon le CO. Il n'est pas nécessaire d'effectuer la totalisation des colonnes.

Cours de change maximum autorisé : 0.8640

0.75 points

Stock de marchandises (charges de march., charges financières)	Dettes à court terme (créanciers)	684.05
--	-----------------------------------	--------

1.0 points

Dettes à court terme USD		Dettes à court terme (CHF)	
...
	48 860.00		41 531.00
			684.05
S 48 860.00		S 42 215.05	

0.5 points

7. Le décompte salaire du collaborateur Stéphane Berger ci-dessous est terminé et doit être comptabilisé (montants en CHF) :

Décompte salaire août 2012

Salaire mensuel			5 800.00
Allocations pour enfants			230.00
Salaire brut			<u>6 030.00</u>
Déductions			
AVS, AI, APG	5.15 %	<u>298.70</u>	
AC	1.10 %	<u>63.80</u>	
LPP		263.90	
ANP	1.80 %	<u>104.40</u>	
Total des déductions			<u>730.80</u>
Salaire net versé			<u>5 299.20</u>

Doit	Avoir	Montant
<i>Dettes résultant d'assurances sociales</i>	<i>Salaires</i>	<i>230.00</i>
<i>Salaires</i>	<i>Dettes résultant d'assurances sociales</i>	<i>298.70</i>
<i>Salaires</i>	<i>Dettes résultant d'assurances sociales</i>	<i>63.80</i>
<i>Salaires</i>	<i>Dettes résultant d'assurances sociales</i>	<i>263.90</i>
<i>Salaires</i>	<i>Dettes résultant d'assurances sociales</i>	<i>104.40</i>
<i>Salaires</i>	<i>Banque</i>	<i>5 299.20</i>

par erreur -1.5 points; 6.0 points

8. L'APG de CHF 2 158.00 concernant l'indemnisation de perte de gain pour le service militaire effectué par le collaborateur Simon Seuret est versée sur le compte bancaire.

<i>Banque</i>	<i>Salaires</i>	<i>2 158.00</i>
---------------	-----------------	-----------------

1.5 points

Partie 2 : différentes opérations commerciales concernant le boucllement 2012 **12.0 points**

11. Avant le boucllement, le compte *Stock de marchandises* affiche un solde initial de CHF 9 620.00. L'inventaire au 31.12.2012 montre une valeur de CHF 12 240.00 pour le stock de marchandises. Cependant, le stock de marchandises au bilan final devra être sous-estimé d'un tiers.

Doit	Avoir	Montant
<i>Charges de marchandises</i>	<i>Stock de marchandises</i>	1 460.00

pour l'écriture et le montant chacun 1.5 points; 3.0 points

12. Un intérêt de 4 % est calculé à l'échéance du 10 avril, ceci chaque année, pour le prêt à long terme de CHF 45 000.00 accordé par l'épouse de l'actionnaire Müller à Bar Coffee. Comptabilisez l'intérêt couru.

<i>Charges financières (Intérêts charges)</i>	<i>Passifs de régularisation (passifs transitoires)</i>	1 300.00
---	---	----------

pour l'écriture et le montant chacun 1.5 points; 3.0 points

13. L'abonnement du journal quotidien, pour la période du 01.05.2012 au 30.04.2013, a déjà été payé et comptabilisé au début du mois de mai 2012, montant CHF 354.00 (TVA 2.5 % exclue)

<i>Actifs de régularisation (actifs transitoires)</i>	<i>Charges d'administration</i>	118.00
---	---------------------------------	--------

pour l'écriture et le montant chacun 1.5 points; 3.0 points

14. Les comptes *Créances résultant de ventes (débiteurs)* et *Provisions pour pertes sur créances (Ducroire)* indiquent, avant le boucllement, les montants suivants (soldes) en CHF :

	01.01.2012	31.12.2012
Créances résultant de ventes	33 124.00	26 210.00
Provisions pour pertes sur créances	1 656.20	

Comme l'année précédente, le compte *Provisions pour pertes sur créances (Ducroire)* doit représenter le 5 % des *Créances résultant des ventes (débiteurs)*.

<i>Provisions pour pertes sur créances (Ducroire)</i>	<i>Pertes sur créances (pertes sur débiteurs)</i>	345.70
---	---	--------

pour l'écriture et le montant chacun 1.5 points; 3.0 points

Travail 2 – Ecritures de journal de la fin d'une période comptable

24.0 points

Journalisez les écritures comptables ci-dessous avant le bouclage au 31.12.2011 de l'entreprise de production Moser SA :

1. La banque crédite Moser SA de CHF 192.10 pour les intérêts nets du compte courant bancaire (après déduction de l'impôt anticipé). Les frais de gestion se montent à CHF 48.30. Comptabilisez les intérêts, l'impôt anticipé et les frais de gestion.

Doit	Avoir	Montant
Banque	Produits financiers (intérêts produits)	295.55
Impôt anticipé à récupérer	Banque	103.45
Charges financières (intérêts charges)	Banque	48.30

4.0 points

2. Le solde initial au 01.01.2011 du compte machine s'élève à CHF 240 100.—. L'achat de l'ensemble des machines s'est réalisé début 2009. Les machines ont été jusqu'à ce jour amorties de manière directe et dégressive avec un taux d'amortissement régulier de 30 %.
 - a. Il a été décidé de passer à la méthode de comptabilisation indirecte dès fin 2011. Indiquez pour cela l'écriture comptable nécessaire en sachant qu'en 2011 aucune machine n'a été ni achetée ni vendue.

Machines	Amortissement cumulé sur machines	249 900.00
----------	-----------------------------------	------------

3.0 points

- b. Indiquez l'écriture d'amortissement à la fin 2011, en se référant à la notice A de l'AFC (voir annexe) et en tenant compte du taux d'amortissement maximal fiscalement autorisé (le premier amortissement est linéaire (machines destinées à la production)).

Amortissement	Amortissement cumulé sur machines	73 500.00
---------------	-----------------------------------	-----------

2.0 points

- c. Indiquez quel principe de clarté de la présentation des comptes annuels violera l'action prévue (point b.) (changement de la méthode d'amortissement dégressif à linéaire).

Continuité (matérielle)

1.0 points

3. Il manque à la fin de l'année la facture de CHF 670.— pour la réparation d'une machine en décembre 2011.

Doit	Avoir	Montant
ERR (entretien, réparations, remplac.)	Passifs de régularisation (passifs transitoires)	670.00

1.0 points

4. Concernant le prêt de CHF 50 000.— accordé le 31.01.2010 à un collaborateur avec un taux d'intérêts de 4 %, les intérêts sont payés semestriellement le 31.01. et le 31.07. Comptabilisez les intérêts courus.

Actifs de régularisation (actifs transitoires)	Produits financiers (intérêts produits)	833.35
--	---	--------

2.0 points

5. En 2013, le site de production sera soumis à une grosse révision. Les coûts sont estimés à CHF 90 000.—. 33 1/3 % est à prendre en charge dans l'exercice 2011.

ERR (entretien, réparations, remplac.)	Provisions	30 000.00
--	------------	-----------

1.0 points

6. La facture de CHF 4 000.— pour la réalisation de dépliants publicitaires a été payée le 15.12.2011. Les 3/4 de celle-ci sont à prendre en charge dans l'exercice 2012.

Actifs de régularisation (actifs transitoires)	Publicité	3 000.00
--	-----------	----------

2.0 points

7. Au sujet des prestations de garantie imminentes, tenir compte d'une provision de 2 % des recettes de CHF 7.5 millions.

Déductions sur les produits résultant de prestations de garantie	Provisions	150 000.00
--	------------	------------

1.0 points

8. Les spéculations du département des finances de Moser AG prévoient une perte jusqu'à CHF 15 000.— pour l'année en cours.

Charges financières (charges des participations)	Provisions	15 000.00
--	------------	-----------

1.0 points

9. Le compte « Créances résultant de ventes » (Débiteurs) présente au début et à la fin de l'année 2011 les montants suivants (en CHF) :

	01.01.2011	31.12.2011
Créances résultant de ventes	180 000.—	160 000.—

Le compte « Provisions pour pertes sur créances » (Ducroire) présente avant l'écriture de correction un solde de CHF 9 000.—.

Les provisions pour pertes sur créances doivent être égales (en pourcentage) à l'année précédente.

Doit	Avoir	Montant
<i>Provisions pour pertes sur créances (Ducroire)</i>	<i>Pertes sur créances (pertes sur débiteurs)</i>	1 000.00

2.0 points

10. Indiquez les écritures de corrections à la fin de l'année 2011 pour les comptes de stocks sans mouvement durant l'exercice (montants en CHF).

	01.01.2011	31.12.2011
Matières premières	80 000.—	97 000.—
Produits semi-finis et finis	196 000.—	167 000.—

<i>Stock de matières premières</i>	<i>Charges de matières</i>	17 000.00
<i>Variations de stock de produits semi-finis et finis</i>	<i>Stock produits semi-finis et finis</i>	29 000.00

4.0 points

Travail 3 – Exercices divers

22.0 points

Les parties 1 à 3 pourront être traitées de manière indépendante et séparée.

Partie 1 : Monnaies étrangères

Belgrom SA a acheté pour son hall de réception des meubles spéciaux en bois à un fabricant suédois.

1. La facture de SEK 38 200.— du fournisseur suédois a déjà été comptabilisée et sera payée après déduction de 2 % d'escompte par virement bancaire.

Calculez le montant de la facture en francs suisses que Belgrom SA a déjà comptabilisée, puis comptabilisez l'escompte, le paiement et la différence de cours de change.

Montant de la facture comptabilisée en CHF: 5 157.00

1.0 points

Doit	Avoir	Montant
<i>Dettes à court terme (créanciers)</i>	<i>Mobilier</i>	<i>103.15</i>
<i>Dettes à court terme (créanciers)</i>	<i>Banque</i>	<i>5 102.15</i>
<i>Mobilier (charges financières)</i>	<i>Dettes à court terme (créanciers)</i>	<i>48.30</i>

5.0 points

2. La facture de la douane pour la TVA, inhérente à l'opération d'importation de mobilier (voir point 1.), se monte à CHF 420.20.

<i>Impôt préalable</i>	<i>Dettes à court terme (créanciers)</i>	<i>420.20</i>
------------------------	--	---------------

1.0 points